



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-ST-FRANÇOIS

AVIS PUBLIC

EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ, PAR LE SOUSSIGNÉ :

QU'il y aura session régulière du Conseil municipal le mardi 13 septembre 2022 à 19h30, à la salle communautaire ;

QUE, lors de cette session, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante et entendra toutes personnes désireuses d'apporter des commentaires aidant à la décision de celui-ci :

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE :

Désignation de l'immeuble :

4 791 024 Route 138, Zone F-4

Nature et effet :

- Permettre la mise en place d'un abri sommaire sur un terrain de 3,6 hectares alors que l'article 16.1 du règlement de zonage #603 stipule qu'un abri sommaire ne peut pas être implanté sur un terrain d'une superficie de 5 hectares.

Donné à Petite-Rivière-St-François ce 23^{ème} jour d'août 2022

Stéphane Simard
Directeur Général et Greffier-Trésorier